

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20181018-18_3_4-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 18 octobre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 octobre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à Mme Colette GRASER), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-Paule LEPERS), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Karine BOPPE (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 18-3-4

Ressources humaines

Gratification pour le gardiennage des églises

Modification

Rapport de M. le Maire,

Par circulaire n°17-386 du 7 avril 2017, M. le Ministre de l'Intérieur a fixé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 479.86€ lorsque le gardien réside dans la commune où se trouve l'édifice.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de maintenir le versement de l'indemnité maximale de 479.86 € à M. l'Abbé Vandemoortele, curé de la paroisse Saint Vaast.

Travaux préparatoires :
CA 02/10/2018
CG du 09/10/2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire